

Rapport public Parcoursup session 2024

Lycée professionnel Jean Mermoz - BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

Lycée professionnel Jean Mermoz - BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée - en apprentissage (44704)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée professionnel Jean Mermoz - BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée - en apprentissage (44704)	Jury par défaut	Tous les candidats	12	75	3

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Satisfaisants ou plus dans la majorité des matières	Bilans périodiques année N-1 et N	Complémentaire
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Satisfaisant et au delà	Appréciations et bilans de compétences portés dans les bilans périodiques	Important
Savoir-être	Satisfaisant et au delà	Appréciations portées dans les bilans périodiques des années N-1 et N	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Expression sincère et raisonnée de la motivation Explicitation du projet	Lettre de motivation Éléments de motivation saisis dans le dossier Parcoursup	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Intérêt et pertinence pour la formation	Éléments déclarés dans le dossier candidat sur Parcoursup	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

La commission a procédé à l'examen des vœux les 16 et 18 avril 2024 puis les 7 et 21 mai pour des confirmations de vœux tardives. Le module d'aide à la décision n'a pas été utilisé. Critères (attribution de 0 à 4 points) Pondération Résultats académiques 0.

15 Savoir faire : compétences académiques, acquis méthodologiques 0.30 Savoir être 0.25 Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet 0.25 Engagements, centres d'intérêts, activités extra scolaires 0.05

Le total des points attribués pondérés était multiplié par 100, ce qui a permis de classer les candidats jusqu'à un total maximum de 400.

Les membres de la CEV, répartis en deux sous-commissions, avaient accès aux pièces chargées par les candidats sur Parcoursup. Chaque dossier a été étudié par les deux sous-commissions.

Elements statistiques

131 vœux initiaux, dont 75 ont été confirmés

5 candidats ont été classés en dessous de 200pts

25 candidats ont été classés de 200 à <300 pts

45 candidats ont été classés de 300 à 400 pts

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

La probabilité de signature d'un contrat d'apprentissage est une condition essentielle de réussite de la candidature. Celle-ci devrait pouvoir indiquer si l'élève a déjà trouvé une entreprise, s'il souhaite solliciter le lycée d'accueil, et s'il/elle compte effectuer son alternance à proximité du lycée ou dans sa région d'origine.

Signature :

Jean-Pierre FAOU,
Chef d'établissement de l'établissement Lycée
professionnel Jean Mermoz